



Municipalité régionale de comté des Sources

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4
T. : 819-879-6661
mrc.info@mrcdessources.com

COPIE DE RÉSOLUTION

Quatre cent quatre-vingt et unième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, le mercredi 23 août 2023, à 19 h 30.

PRÉSENCES

DANVILLE

Mme Martine Satre

HAM-SUD

M. Serge Bernier

SAINT-ADRIEN

M. Pierre Therrien

SAINT-CAMILLE

M. Philippe Pagé

SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

M. René Perreault

VAL-DES-SOURCES

M. Jean Roy, représentant

WOTTON

M. Jocelyn Dion

Directeur général et greffier-trésorier

M. Frédéric Marcotte

Adjointe administrative à la direction

Mme Isabelle Pellerin

ABSENCES

Directeur de l'aménagement du territoire

M. Philippe LeBel

Directrice du développement des communautés

Mme Johanie Laverdière

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

2023-08-11967

APPUI DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES AU DÉPÔT D'UN PROJET ÉOLIEN AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'Hydro Québec a lancé, en date du 31 mars 2023, un appel d'offres (A/O 2023-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 1500 MW produite à partir de source éolienne (ci-après l'« Appel d'offres »);

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, BluEarth Renewables Inc. (ci-après « BluEarth Renewables ») entend développer, de concert potentiellement avec les municipalités de Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton ainsi que les villes de Danville et Val-des-Sources, un projet éolien d'une puissance envisagée de 156 MW et composé d'environ 26 éoliennes ou moins dont l'implantation est prévu sur le territoire des municipalités locales de Saint-Georges-de-Windsor et de Wotton, ainsi que sur celui de Danville (ci-après le « Projet éolien »);

CONSIDÉRANT que ces municipalités locales désirent potentiellement participer au Projet éolien notamment afin de veiller aux intérêts de la collectivité et de lui faire bénéficier de retombées économiques importantes qui pourront notamment être investies pour des projets régionaux;

CONSIDÉRANT que l'article 2.2.4 du document de l'Appel d'offres prévoit que le Projet éolien soit appuyé par le Milieu local où se situe le projet en tant qu'exigence minimale à l'évaluation de toute soumission dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources constitue un des organismes du Milieu local aux termes de l'article 2.2.4 du document d'Appels d'offres du fait que des éoliennes seraient implantées sur le territoire de municipalités locales faisant partie de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que malgré que le projet soit retenu aux termes de l'Appel d'offres, le Projet éolien demeure assujéti à l'obtention d'autorisations et de processus de consultation auprès des autorités compétentes, dont le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dans la mesure que le territoire visé par le Projet éolien est situé sur des terres agricoles au sens de la *Loi sur la protection du territoire agricole*;

CONSIDÉRANT que des études d'impacts environnementales devront également être effectuées afin d'apprécier les conséquences de l'implantation du Projet éolien sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton ainsi que les villes de Danville et Val-des-Sources, désire développer conjointement avec BluEarth Renewables un projet éolien économiquement, écologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT que les éléments énoncés au présent préambule ont orienté la prise de position de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE dans ces circonstances, la MRC des Sources appuie le Projet éolien ainsi que la présentation du Projet éolien préparé par BluEarth Renewables à Hydro-Québec dans le cadre de l'Appel d'offres, conditionnellement à l'appui équivalent de la Ville de Danville et des municipalités de Saint-Georges-de-Windsor et de Wotton.

Après la proposition du conseiller M. Jean Roy et l'appui du conseiller M. Serge Bernier, le conseiller M. Philippe Pagé demande le vote.

Le résultat du vote est le suivant :

	<u>VOIX</u>		<u>POPULATION</u>	
	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
M. Jean Roy, Val-des-Sources	8 voix		7 086	
Mme Martine Satre, Danville	4 voix		3 884	
M. Pierre Therrien, Saint-Adrien	2 voix		566	
M. Philippe Pagé, Saint-Camille		2 voix		572
M. René Perreault, Saint-Georges-de-Windsor	2 voix		996	
M. Serge Bernier, Ham-Sud	2 voix		245	
M. Jocelyn Dion, Wotton	2 voix		1 438	
Total	20 voix	2 voix	14 215	572

Le conseiller M. Philippe Pagé désire exprimer aux membres du conseil de la MRC des Sources sa dissidence sur cette décision, considérant la rapidité du processus, le manque d'informations auprès des citoyens et l'absence du promoteur Plan A dans la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

Véritable extrait du registre des procès-verbaux, le 28 août 2023.



Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2023 de la MRC des Sources, lors de sa prochaine séance.